



## MOUVEMENT DE FOND CATASTROPHIQUE

Rarement, un **mouvement local de mutation** Drfip44 n'aura autant fait parler. Après une attente forte et longue, les mouvements locaux sont enfin sortis ce mercredi avec son lot de satisfactions et de déceptions. Mouvement historique aussi, car la pénurie d'emplois est criante. Ce ne sont plus un ou deux emplois non pourvus dans certains services mais plusieurs emplois dans de nombreux services. Moins 5 emplois B et C au SIE Nantes Est, moins deux au SIE Nantes Nord, moins un au PCE de Saint Nazaire, moins un au PCE de Nantes 1, moins quatre postes au CGR de Nantes, moins 5 B au SIE de Saint Nazaire, moins 3 à la trésorerie de la Baule (sur 5 !), moins deux au SFACT, moins 6 au SIP Rezé (2 C, 3 B et un A), moins un à la trésorerie de Guérande, moins 3 au SIP Nantes Centre... *Concernant les SIE Nantais, le solde négatif est calculé après prise en compte des transferts d'emplois à Fontenay et pour les SIP, après transfert des emplois au SDIF.*

Et quelques petites blagues au passage, comme le poste de C créé en BCR au 01/09/2023 non pourvu ou les emplois prévus pour la mise en place du SDIF au premier septembre prochain qui s'évaporent avant même le début (54 au lieu de 59 et sans nouvelle des 3 transferts de la DDTM pour gérer la Taxe d'Urbanisme).

La liste est trop longue pour être exhaustive ici, mais c'est la CATASTROPHE. La pénurie d'emplois explose et ce n'est pas l'embauche de précaires en CDD qui compensera la situation.

Si l'on ajoute à tout cela quelques futures demandes de disponibilités ou départs pour le SRE, ou les arrêts maladie, la situation dépasse le stade critique.

Les conséquences de tout ceci sont écrites à l'avance : surtravail, épuisement professionnel, souffrance au travail, augmentation des conflits entre collègues... Tout. Va. Bien.

## PROVOCATION GMBI

La mise en place de GMBI provoque une tempête sur nos accueils, SIP, PTGC, CDIF, mais là aussi tout va bien si l'on en croit Ulysse qui se permet d'afficher «GMBI et GESLOC sont entrés dans le quotidien des services fonciers ». Le titre exact aurait du être « GMBI et GESLOC, bienvenue en enfer ».

Avalanche de e-contact, afflux massif sur les accueils physiques, applications nouvellement déployées qui dysfonctionnent... les services du Cadastre et les SIP sont en plein cauchemar. La CGT a, dans une [lettre ouverte aux ministres](#), détaillé

l'ampleur de la catastrophe en cours et demande de reprendre de A à Z ce dossier, avec les agents et les organisations syndicales.

## DOUBLE JEU

Nous le savons, il a été conçu comme tel, **le mouvement des sortis d'école B et A vient court-circuiter le mouvement de mutation nationale de septembre**. C'est un deuxième mouvement intercalaire. Ce n'est pas juste pour la règle de l'ancienneté et ça participe de l'explosion de nos règles. A contrario, l'affectation précoce des stagiaires sur un poste permet à ceux-ci de savoir dans quel métier ils vont être affectés et où. De plus, cela leur permet de faire leur stage probatoire sur le poste qu'ils occupent ensuite. Mais comme cela n'était pas assez compliqué pour tout le monde, la direction 44 se permet de déplacer deux stagiaires A en PCRП vers une brigade au premier septembre ! Tant pis pour leur spécialité vue à l'école, tant pis pour l'intérêt général. Motif, il ne faut pas pénaliser les « anciens » et comme ils ne sont pas titulaires de leur poste, pourquoi se gêner. Au passage, on crée une nouvelle inégalité entre les stagiaires dont certains continuent sur leur métier d'origine et d'autres devant changer du tout au tout. Et on ne rétablit pas les « anciens » dans leur droit puisque ça se fait à la marge sur quelques postes. C'est sans nul doute une très bonne idée de rajouter du chaos au chaos.

## INTERDIT D'ÊTRE MALADE



Oubliant que la France est « championne d'Europe » des accidents du travail (et des morts au travail), que l'intensification du travail y est la plus poussée, Bruno Le Maire, conseillé par le Medef, ose déclarer que la Dette est due en

partie aux accidents du Travail. Et de proposer le déremboursement des **arrêts de travail** dans la foulée. Rappelons donc que le « mal travail » rend malade, que la part des burn out dans les arrêts de travail longs (plus de 30 jours) est passé de 14 % à 32 % des cas en 3 ans. C'est le travail qu'il faut soigner !